



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

**Point soumis pour avis à la Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**

N° 2019-15

Séance du 06 décembre 2019

Président: Pasquale MAMMONE
Vice-président: Corinne ROBACZEWSKI

**Modifications des droits d'inscription et tarifs divers 2019/2020
- Participation au coût de la certification Voltaire (IUT de Lens)
et régularisation 2018/2019**

Condition d'acquisition du vote: majorité des membres présents ou représentés
Nombre de membres présents ou représentés: 20
Nombre de vote pour: 20
Nombre de vote contre: 0
Nombre d'abstention: 0

Annie VANHAECKE informe les membres de la Commission Formation et Vie Universitaire que les dispositions concernant le coût de la certification Voltaire pour les années universitaires 2018/2019 et 2019/2020 sont spécifiques à l'IUT de Lens.

M. le Président soumet au vote les dispositions applicables au coût de la certification Voltaire (IUT de Lens), qui sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Arras, le 06 décembre 2019

Le Président,

Pasquale MAMMONE



SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

Droits d'inscriptions et tarifs divers : Année universitaire 2018-2019
Modification de la délibération du CA n° 2018-052

Formations à distance : rémunération pour services rendus	350€
Retirage de carte d'étudiant	10€
Somme conservée au titre des actes de gestion suite à une annulation d'inscription avec remboursement (courrier adressé au plus tard au 31 octobre 2018)	En attente de l'arrêté ministériel 23€ en 2017-2018
Etudiants en convention avec l'Institut Catholique de Lille (ICL) : Facture acquittée par l'ICL	30% du montant des droits de scolarité annuels fixés par arrêté ministériel
POUR REGULARISATION Participation au coût de la certification Voltaire Dispositions applicables à l'IUT de Lens	Participation de l'étudiant : 5€ Participation de la composante : 0€
Participation au coût de la certification Voltaire Dispositions applicables à toutes les composantes de l'université d'Artois, hors IUT	Certificat inclus dans la maquette de formation Participation de l'étudiant : 0€ Participation de la composante : 34€
	Certificat offrant des points bonus dans la maquette de formation Participation de l'étudiant : 17€ Participation de la composante : 17€
	Inscription individuelle de l'étudiant Participation de l'étudiant : 34€
Préparation à l'agrégation interne De l'UFR Lettres et Arts	640€



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

Droits d'inscriptions et tarifs divers : Année universitaire 2019-2020
Modification de la délibération du CA n° 2019-053

Formations à distance : rémunération pour services rendus	350€
Retirage de carte d'étudiant	10€
Somme conservée au titre des actes de gestion suite à une annulation d'inscription avec remboursement (courrier adressé au plus tard au 31 octobre 2019)	23€
Etudiants en convention avec l'Institut Catholique de Lille (ICL) : Facture acquittée par l'ICL	30% du montant des droits de scolarité annuels fixés par arrêté ministériel
Participation au coût de la certification Voltaire Dispositions applicables à l'IUT de Lens	Participation de l'étudiant : 5€ Participation de la composante : 0€
Participation au coût de la certification Voltaire Dispositions applicables à toutes les composantes de l'université d'Artois, hors IUT	Certificat inclus dans la maquette de formation Participation de l'étudiant : 0€ Participation de la composante : 34€
	Certificat offrant des points bonus dans la maquette de formation Participation de l'étudiant : 17€ Participation de la composante : 17€
	Inscription individuelle de l'étudiant Participation de l'étudiant : 34€
Préparation à l'agrégation interne De l'UFR Lettres et Arts	640€